



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 61191

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur la teneur du rapport relatif à la protection de l'enfance que la Cour des comptes vient de publier. Celle-ci considère notamment que les conseils généraux, en dépit de nombreuses initiatives intéressantes prises dans ce domaine, peinent encore trop souvent « à définir les objectifs qu'ils poursuivent, le schéma départemental restant de ce point de vue un produit très inégal ». De fait, ces schémas deviendraient parfois une fin en eux-mêmes, ou seraient oubliés sitôt publiés, ce qui révélerait de la part de certains départements, selon la Cour des comptes, l'absence d'une véritable stratégie en matière de protection de l'enfance. Il lui demande le sentiment que lui inspire un jugement si sévère.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61191

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 2009, page 9834

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)